

RELEVE DE DECISIONS

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU JEUDI 6 OCTOBRE 2011

MOTION

DE SOUTIEN AU COLLEGE SAINT EXUPERY

La motion est adoptée à l'UNANIMITE

MOTION

SUR LE PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD)

La motion est adoptée à l'UNANIMITE

11/66 Construction d'une médiathèque – ZAC du Parc de la Filature à Hellemmes – Autorisation de signature des marchés par le mandataire

La Ville de Lille et la Commune d'Hellemmes ont confié à SAI Développement par marché de mandat notifié le 21 février 2011 l'exercice, en son nom et pour son compte, d'une partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration d'un ancien bâtiment industriel situé dans la ZAC du Parc de la Filature, afin d'y réaliser une médiathèque.

Les marchés sont à passer dans le cadre du mandat pour les études et la réalisation d'une médiathèque dans la ZAC du parc de la Filature à Hellemmes.

Il est demandé au Conseil Communal d'accepter la mise au point des marchés à passer dans le cadre de la construction d'une médiathèque à Hellemmes par le mandataire SAI développement et d'autoriser le mandataire SAI développement à signer les marchés.

La délibération est adoptée à la MAJORITE

Hellemmes-Ensemble vote POUR

Union pour Hellemmes vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (MM VANDEMAELE-EL HAGGAR) S'ABSTIENT

11/67 ZAC du Parc de la Filature – Acquisition d’un bâtiment en l’état pour la réalisation d’une médiathèque

Par délibération du 7 avril 2006, le conseil de communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC du Parc de la Filature, située à Hellemmes.

Par délibération n° 07/100 du 13 décembre 2007, le Conseil Communal a émis un avis favorable sur le dossier de réalisation de la Z.A.C et donné son accord sur le programme des équipements publics.

Parmi les équipements retenus, figure la réalisation d’une médiathèque et de ses annexes dans le rez-de-chaussée du bâtiment. et aussi la création d’un multi accueil.

Depuis, les études qui ont été menées, tant par l’aménageur que les services de la commune et de la ville de Lille ont modifié le lieu d’implantation de ces équipements.

Il est demandé au Conseil Communal d’une part d’approuver la nouvelle implantation de la médiathèque et de son auditorium et d’autre part d’autoriser la signature de l’acte notarié et tous documents se rapportant à cette acquisition

La délibération est adoptée à la MAJORITE

Hellemmes-Ensemble vote POUR

Union pour Hellemmes vote POUR

Les Gens d’Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR

Les Gens d’Hellemmes (MM VANDEMAELE-EL HAGGAR) S’ABSTIENT

11/68 Site « Québecor » - Inscription d’un Périmètre d’Attente de Projet d’Aménagement

Le site dit « Québecor » est considéré comme l’un des « sites mutables et emprises industrielles à surveiller » sur la commune d’Hellemmes.

Ce site, localisé rue Chanzy est aujourd’hui occupé par l’entreprise d’imprimerie H2D.

Dans l’attente de la définition de ces éléments, il est proposé d’inscrire sur le site, par voie de modification du Plan Local d’Urbanisme (PLU), un Périmètre d’Attente de Projet d’Aménagement qui permettra d’une part, d’affirmer la volonté politique et les actions des collectivités sur ce site et d’autre part, de maîtriser l’occupation existante du site en limitant très fortement sa capacité d’extension afin de ne pas compromettre le futur projet pendant la durée des études engagées par les collectivités concernées.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver l’inscription d’un Périmètre d’attente de Projet d’Aménagement sur le site dit « Québecor ».

La délibération est adoptée à l’UNANIMITE

11/69 Ilot Dewas – Echange de parcelles sans soulte et acquisition en vente achevée

La délibération est retirée de l'ordre du jour

11/70 ZAC Fives Cail Babcock – Approbation de la modification du PLU

Les 16 ha du site de Fives-Cail-Babcock (FCB) et ses abords constituent l'un des grands enjeux urbains de la Ville d'Hellemmes.

Le projet repose sur le programme validé par les collectivités, comprenant notamment l'implantation d'un lycée international d'hôtellerie et de restauration, l'implantation de la bourse du travail dans le bâtiment en briques à l'entrée du site, la création d'une piscine intercommunale et d'environ 850 logements selon une programmation mixte, la création des activités tertiaires, la création d'équipements de proximité et l'aménagements d'environ 7 ha d'espaces verts et d'espaces publics en réseau.

Dans la continuité du processus d'aménagement, une procédure de modification du Plan Local de l'Urbanisme a été entamée sur le périmètre de la ZAC FCB. Cette procédure a notamment pour but d'adapter le zonage du site, actuellement économique en zone urbaine avec création d'une zone UBz correspondant à la ZAC FCB.

Le contenu de cette modification du PLU a été soumis à enquête publique par Lille Métropole Communauté Urbaine, du 1er juin au 1er juillet 2011, et à l'issue de laquelle a été recueilli un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir émettre un avis favorable à la modification du PLU de la ZAC FCB.

La délibération est adoptée à la MAJORITE

Hellemmes-Ensemble vote POUR

Union pour Hellemmes vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (MM VANDEMAELE-EL HAGGAR) S'ABSTIENT

11/71 Mise à disposition à Madame Thérèse RAUX d'un logement pour une durée de 6 mois avec un loyer basé sur la valeur locative

Madame RAUX Thérèse, agent logé des services techniques, a fait valoir ses droits à la retraite à la date du 1^{er} septembre 2011.

Afin de lui permettre de rechercher un logement qui lui conviendrait, la commune souhaite l'autoriser à occuper le logement 101 rue Roger Salengro durant une période de 6 mois non renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2011.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'occupation dudit logement par Madame Thérèse RAUX pour une durée de 6 mois non renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2011. La redevance d'occupation est fixée à 406 euros mensuels.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/72 Subvention OCCE du Nord

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°03/1117 du 15 décembre 2003, la passation d'une convention avec l'OCCE du Nord qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord.

En complément de l'aide annuelle, la Commune d'Hellemmes accompagne spécifiquement certains projets exceptionnels émergeant dans les écoles. C'est dans cette perspective qu'il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 390 euros à l'OCCE du Nord dans le cadre de l'accompagnement de projets culturels mis en œuvre par l'école Berthelot Sévigné.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/73 PLU – Demande de modification – Normes de stationnement pour les logements

La Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme se sont engagées dans un programme de logements (12 000 logements dont 30 % de logements sociaux) afin de renforcer et diversifier l'offre et de répondre à la forte pression de la demande.

Du fait, notamment de l'évolution des modes de vie, de la situation sociale des ménages, il apparaît nécessaire d'assouplir la norme de stationnement afin de l'adapter aux réels besoins et ce pour favoriser la réalisation de logements dont ceux sociaux, ainsi que de programmes spécifiques ciblés (foyers-logements étudiants, résidences sociales, logements pour personnes âgées).

La délibération est adoptée à la MAJORITE

Le Parti Socialiste vote POUR

Union pour Hellemmes vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR

Le Groupe Communiste et Républicain S'ABSTIENT

Les Gens d'Hellemmes (MM VANDEMAELE-EL HAGGAR) vote CONTRE